

REPUBLIQUE FRANÇAISE

DEPARTEMENT DE LA  
DORDOGNE

**MAIRIE de  
LIMEUIL**



Les Plus  
Beaux Villages  
de France®

**COMPTE RENDU  
DU  
CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA  
COMMUNE DE LIMEUIL**



**SEANCE DU 15 avril 2015**

<b>Nombre de conseillers :</b>	
<b>En exercice :</b> 11	L'an deux mil quinze, le 15 avril à 20h30
<b>Présents :</b> 9	Le Conseil Municipal de la commune de Limeuil, dûment convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du conseil de la mairie, en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Jean-Claude HERVE, Maire.
<b>Votants :</b> 10	Date d'envoi de la convocation : 10 avril 2015
<b>Conseillers présents :</b>	Mrs. HERVE. DURAND. FOUILLET. MARIN. RICHARD. VAN STRIEN. Mmes HULOT. MARTIN DA COSTA. NINNIN
<b>Conseillers absents :</b>	Benoît BOUSSIQUET
<b>Ont donné procuration :</b>	Hélène MERINO a donné procuration à Nicole HULOT
<b>Secrétaire :</b>	Nicole HULOT

## **Approbation du procès verbal du conseil Municipal du 25 mars 2015**

Il est proposé aux membres du conseil municipal d'approuver le procès-verbal de la séance du conseil municipal du 25 mars 2015.

Le procès verbal de la séance du conseil municipal du 25 mars 2015 est approuvé à l'unanimité.

## **Divers**

Il est proposé les points divers suivants à rajouter à l'ordre du jour :

- Taxe de séjour
- Ester en justice
- Eclairage public
- Logement mairie

## **1 - Convention AUFRAY**

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que l'année précédente une convention avait été signée avec Monsieur AUFRAY, tresseur de paille, pour l'utilisation du local de la mairie du 16 septembre au 31 décembre 2014 en continuité de celle déjà consentie et acceptée du 1<sup>er</sup> mai au 15 septembre 2014 sans augmentation de tarif.

Il propose d'établir pour cette année une nouvelle convention du 1<sup>er</sup> mai au 31 décembre 2015.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité des membres votants accepte de passer une convention avec Mr AUFRAY pour une période allant du 1<sup>er</sup> mai au 31 décembre 2015 et de fixer le tarif à 750,00€ pour cette période.

## **2 – Réduction factures eau**

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal qu'en date du 24 février 2014 une délibération de principe a été prise pour les demandes de réduction des factures d'eau suite à une surconsommation due à une fuite.

Il informe que lors de l'établissement des factures d'eau correspondant à la consommation de l'année 2014, des fuites d'eau après compteur ont été détectées chez Mrs GARREAU, DEMPLOS et Mme KRYSZCYSZYN et que ces derniers ont demandé à la mairie une réduction de leur facture suivant le mode de calcul appliqué dans la délibération du 24/02/2014.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal par 9 voix pour 1 voix contre et 0 abstention accepte la réduction de ces factures d'eau.

## **3 – Vote du compte de gestion 2014 du budget principal**

Vu le code des communes et notamment ses articles L-241-1 à L-241-6, R214-1à R241-33, Monsieur le Maire informe le conseil municipal que l'exécution des dépenses et recettes relatives à l'exercice 2014 a été réalisée par monsieur le receveur de la trésorerie du Bugue et que le compte de gestion établi par ce dernier est conforme au compte administratif du budget principal.

Monsieur le Maire précise que le receveur a transmis à la commune son compte de gestion avant le 1<sup>er</sup> juin comme la loi en fait obligation.

Considérant la concordance de valeur entre les écritures du compte administratif de Monsieur le Maire et du compte de gestion de monsieur le Receveur et après en avoir délibéré, le conseil municipal par 10 voix « pour » 0 voix « contre » et 0 « abstention » adopte le compte de gestion du receveur pour l'exercice 2014 dont les écritures sont conformes à celles du compte administratif pour le même exercice.

#### 4 - Compte administratif 2014 de la commune

Monsieur Johannès VAN STRIEN, doyen d'âge, présente le compte administratif 2014 du budget principal de la commune comme suit :

FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES
<b>306 654,37€</b>	<b>411 082,91€</b>	<b>99 930,53€</b>	<b>294 795,10€</b>

Monsieur le Maire se retire au moment du vote.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal par 9 voix pour 0 voix contre et 0 abstention approuve le compte administratif 2014 du budget principal de la commune.

#### 5 – Vote du taux des taxes locales d'imposition

Monsieur le Maire présente le rôle des taxes d'imposition pour l'année 2015

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité des membres votants décide de ne pas modifier le taux des taxes locales d'imposition par rapport à l'année 2014 à savoir :

Taxe d'habitation :	8,55%
Foncier bâti :	11,50%
Foncier non bâti :	51,91%

#### 6- Vote du budget primitif 2015 de la commune

Monsieur le Maire présente le budget primitif 2015 de la commune comme suit :

FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES
<b>491 246,47€</b>	<b>491 246,47€</b>	<b>453 724,57€</b>	<b>453 724,57€</b>

Après en avoir délibéré le conseil municipal par 10 voix pour 0 voix contre et 0 abstention approuve le budget primitif 2015 de la commune.

#### 7 – Taxe de séjour

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que suite à la réforme de la taxe de séjour en vigueur au 01/01/2015, il ne subsiste plus qu'un seul abattement pour le calcul de la taxe forfaitaire compris entre 10 et 50%. Il n'existe plus d'abattement facultatif lié au type d'hébergement.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité des membres votants décide d'appliquer un abattement de 50% pour tous les types d'hébergement qui reversent la taxe de séjour forfaitaire à compter de la saison touristique 2015.

## **8 – Ester en justice**

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'il est assigné en référé devant le Tribunal Administratif de Bordeaux le 22/04/2015 à 10h30 suite à la requête déposée par Monsieur LESCURE contre la commune de Limeuil concernant l'autorisation d'occupation temporaire du domaine public pour son activité de location de canoës sur la Place du Port.

Afin d'assurer la défense des intérêts de la commune dans le cadre de ce différend, Monsieur le Maire informe le conseil municipal que la commune peut avoir recours à un avocat dans le cadre de son assurance juridique et a pris contact avec le Cabinet VACARIE DUVERNEUIL.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité des membres votants autorise Monsieur le Maire à ester en justice dans la requête introduite devant le Tribunal Administratif par Monsieur LESCURE, à recourir à un avocat et le mandate pour signer tous documents se rapportant à cette affaire.

## **9 – Logement au-dessus de la mairie**

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que les travaux de rénovation du logement au-dessus de la mairie qu'occupait Monsieur GAUTHIER Frédéric sont terminés.

Ce logement peut être reloué à partir du 1<sup>er</sup> mai.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité des membres votants accepte de relouer ce logement et de fixer le montant du loyer à 450,00€ par mois, plus 50,00€ par mois pour le chauffage avec une régularisation en fin d'année.

De plus le conseil municipal décide à l'unanimité des membres votants de supprimer le montant de la participation de 13,00€ pour l'entretien des escaliers pour tous les locataires des logements au-dessus de la mairie.

## **10 - Divers**

### **Eclairage public Saint Martin**

Monsieur le Maire présente au conseil municipal un nouveau devis du SDE 24 pour les travaux d'éclairage public au lieu-dit « Saint Martin » d'un montant de 2 467,74€ TTC.

Le SDE 24 prendra à sa charge un montant équivalent à 50,00% de la dépense nette HT soit la somme de 1028,23€.

### **Devis aménagement chemin accès porte du Reclusou**

Monsieur le Maire présente le devis de l'Entreprise HERAUT d'un montant de 10 284,00€ TTC pour la création d'un chemin piéton pour l'accès à la porte du Reclusou

D'autres devis ont été demandés

### **Devis Chemin de la Vitrolle**

Monsieur le Maire présente le devis de 750,00 € TTC de Mr ROUGIER, géomètre, pour le bornage du chemin privé du Domaine de la Vitrolle en vue d'un éventuel achat ;

D'autres devis ont été demandés

### **Devis accès parking DOLLE**

Monsieur le Maire présente le devis de l'Entreprise HERAUT d'un montant de 8 220,00€ TTC pour la création d'un accès entre les 2 parkings existants.  
D'autres devis ont été demandés.

### **Devis éclairage parking DOLLE**

Monsieur le Maire présente le devis de la Société FONROCHE d'un montant de 17 160,00€ TTC pour la fourniture de l'éclairage solaire du parking DOLLE et un devis de l'Entreprise SAGAUX d'un montant de 2 329,20€ TTC pour la main d'œuvre concernant cet éclairage.  
D'autres devis ont été demandés.

### **Concordia**

Monsieur le Maire présente un projet de chantier international de bénévoles de l'Association CONCORDIA. La commune pourrait faire appel à cette association pour des travaux de dévégétalisation et de maçonnerie sur un mur de l'enceinte du parc du jardin panoramique.

### **Travaux Place du Port**

Les travaux de la Place du port se terminent. Vendredi 25 avril, la traverse de Limeuil sera interdite à la circulation afin de mettre l'enrobé sur la chaussée.  
Il reste l'implantation des bornes, des jardinières et des potelets et la pose des panneaux de signalisation. En attendant la place sera interdite au stationnement et à la circulation par arrêté du Maire.

### **Marchés nocturnes**

Pour la gestion des marchés nocturnes de cette année, Mr TOZON producteur est intéressé ainsi que Messieurs ALBUCHER Alain et Jean-Yves FAVAREILLE sous le couvert de l'Association de la Boule du Confluent. Les avis sont partagés, un entretien avec Mr TOZON et l'Association va avoir lieu afin de recueillir leurs avis.

### **Chapelle St Martin**

Le Comité Régional d'Aquitaine a demandé l'accord de la mairie afin d'utiliser des photographies de la Chapelle St Martin dans le cadre d'activités de promotion de la destination touristique Aquitaine.

### **Petit Patrimoine Agricole**

Le recensement du Petit Patrimoine Agricole va être effectué par Monsieur le Maire et Francis MARIN.

La secrétaire de séance,  
Nicole HULOT

Le Maire,  
Jean-Claude HERVE